

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Senneterre :

Que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 3 avril 2023, le règlement n° 2023-726 décrétant la limite d'aide financière annuelle à accorder en application du règlement n° 2023-725.

Que ce règlement a franchi toutes les étapes requises par la loi et a été approuvé par les personnes habiles à voter le 11 avril 2023.

Le règlement mentionné ci-haut est maintenant déposé au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire entre 8 h 30 et 12 h ainsi que 13 h 15 et 16 h 30 et qu'il entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Senneterre, ce 24^e jour du mois de mai 2023



Hélène Veillette, notaire, OMA

Greffière